

ENCOURAGEMENT AUX PRODUCTEURS
DE LAIT

Question n° 1275—**M. Latulippe:**

Le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter de nouvelles mesures afin d'encourager les producteurs de lait à augmenter leur production?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Le gouvernement a annoncé son programme laitier qui comprend une augmentation du niveau du prix de soutien. Les objectifs du programme ont été précisés et ils paraissent dans le hansard du 23 mars 1966. En résumé, le programme est conçu de manière à procurer la stabilité économique aux producteurs de lait et à encourager une production suffisante de lait pour répondre aux besoins des consommateurs canadiens.

LA POLITIQUE DE CULTURE MARAÎCHÈRE
AU QUÉBEC

Question n° 1276—**M. Latulippe:**

Le gouvernement a-t-il une politique concernant la production des légumes ou la culture maraîchère dans la province de Québec et, dans le cas de l'affirmative quelle est cette politique?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Oui. Les plans directeurs du ministère de l'Agriculture qui s'appliquent de façon permanente à toutes les provinces comprennent:

1. La recherche de nouvelles variétés et des méthodes de culture améliorées.
2. L'application des techniques marchandes normales et l'offre de services d'inspection.
3. L'aide pour compenser les pertes de récoltes en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte.

LES PROGRAMMES DE BIEN-ÊTRE ET DE
DÉVELOPPEMENT POUR LES INDIENS

Question n° 1282—**M. Orlikow:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il préparé des projets d'ententes qu'il aurait soumis aux gouvernements provinciaux à propos de programmes de bien-être et de programmes de mise en valeur des collectivités à l'intention des Indiens et, dans le cas de l'affirmative, a) y a-t-il des provinces qui ont approuvé ces projets, b) quelles sont-elles?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il signé de telles ententes, et a) dans le cas de l'affirmative, avec quelles provinces, b) dans le cas de la négative, pour quelles raisons?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): 1. Oui; a) Oui; b) La province de l'Ontario a approuvé les projets d'ententes en ce qui a trait aux programmes de bien-être social et d'aménagement communautaire. Le gouvernement de l'Alberta a approuvé le projet d'entente concernant le programme d'aménagement communautaire.

2. Non; a) Ne s'applique pas, b) Avant de signer les deux ententes avec le gouverne-

[L'hon. M. Greene.]

ment de l'Ontario, le gouvernement fédéral désire discuter ces projets plus en détail avec les Indiens de la province. Avant de signer avec le gouvernement de l'Alberta l'entente sur le développement communautaire, le gouvernement fédéral désire étudier plus à fond les mesures à prendre pour mettre à la disposition des Indiens de la province, des programmes de bien-être social suffisants pour compléter les programmes de développement communautaire.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES
DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES PROJETS PROVINCIAUX DE L'ARDA

Question n° 867—**M. Southam:**

1. En 1964-1965, quels projets a-t-on entrepris dans chacune des provinces en vertu de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles?

2. Quelle est la nature de ces projets?

3. Quel a été le coût de chacun de ces projets?

4. Quels projets sont à l'étude ou que l'on prévoit entreprendre bientôt en Saskatchewan?

5. Quel montant sera affecté à chacun de ces projets?

(Le document est déposé.)

LA PUBLICITÉ RADIOPHONIQUE DE L'EXPO '67

Question n° 1241—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. Une société nationale de publicité a-t-elle confié un programme d'annonces de l'Expo '67, d'une durée de huit semaines à compter du 2 mai, à un groupe choisi ou une «liste privilégiée» de stations de radio?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quelle est la société nationale de publicité en cause, b) quelles sont les stations de radio qui figurent sur la liste privilégiée et c) pour quelle raison ces stations ont-elles été choisies?

(Le document est déposé.)

• (3.50 p.m.)

LES MACHINES AGRICOLES

AUGMENTATION DES PRIX—MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26
DU RÈGLEMENT

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Mackenzie (M. Korchinski), je demande à proposer, aux termes de l'article 26 du Règlement, la suspension de l'ordre du jour, afin d'avoir l'occasion de discuter une question urgente d'intérêt public, c'est-à-dire l'augmentation exagérée et injustifiable des prix des machines agricoles, qui impose un fardeau énorme aux agriculteurs du pays au moment où ils doivent entreprendre les travaux agricoles du printemps et où plusieurs d'entre eux doivent acquérir sans retard de nouvelles machines.